



Lyon le 11 mai 2023

Déclaration liminaire CSAIR

Nous nous retrouvons ce jour pour le premier CSAIR depuis la refonte des anciens comités techniques et CHSCT. La CGT PJJ espère que le dialogue social sera de qualité et que les préoccupations des agents seront prises en compte.

Nous ne reviendrons pas sur le contexte social et politique, actuellement marqué par une crise sans précédent depuis plus de 3 mois.

Au-delà des luttes contre le recul de l'âge de la retraite à 64 ans et de l'allongement des durées de cotisations, la CGT PJJ, à son échelle, espère défendre les conditions de travail de tous les agents. Face à l'inflation grandissante, la CGTPJJ exige que la DPJJ soutienne des revalorisations salariales importantes, au-delà de quelques réévaluations indemnitaires qui ne compteront pas pour la retraite. Nous exigeons également l'attribution de la prime SEGUR à tous les adjoints administratifs.

Nous avons attiré votre attention lors de notre précédente déclaration préliminaire sur les points de vigilance que nous souhaiterions voir aborder durant cette mandature avec notamment :

- La maltraitance des agents depuis la mise en place du CJPM (burn out, pressions liées au respect des échéances judiciaires, non-respect des amplitudes horaires, mise en place de PARCOURS...)
- La pression des directions sur la ligne hiérarchique, adoptant un comportement de « petites baronnies »
- Les disparités territoriales en terme d'activité depuis la mise en place du CJPM (suractivité dans les territoires urbains, baisse d'activité utilisée comme menace aux suppressions de poste dans les territoires ruraux et demande d'élargissement des missions des éducateurs afin de justifier les ETPT (intervention en classe relais, MDA, actions collectives en tout genre...)
- Les problématiques d'indisponibilité des astreintes DT, (qui rejoint ce dont nous parlions plus haut concernant le comportement en « petites baronnies ») alors que les PEAT se multiplient avec les difficultés que l'on connaît en terme de recherche de placement, d'articulation interinstitutionnelle et d'horaires tardifs dont nous reparlerons en formation spécifiques SSCT.
- Les ratios de prise en charge pour certains agents, et notamment la prise en compte des spécificités territoriales (il n'est pas identique de suivre 25 jeunes sur un rayon de 10km ou sur un département entier par exemple)

Dans sa formation FSSST, la CGT PJJ demande que le temps nécessaire à une bonne étude des situations des agents soit alloué afin de les traiter avec le respect qu'elles attendent et que nos élus acquièrent en efficience. Nous souhaitons que cette formation ne soit pas une coquille vide de sens. Ainsi la thématique des risques psychosociaux sera particulièrement sous notre attention, notamment en cette période de mise en place du CJPM, du télétravail et de son impact avec les troubles qui y sont liés (troubles musculo squelettiques car le travail se fait sur le coin d'une table de cuisine par exemple, sentiment de solitude et de désocialisation, etc....), horaires de PEAT tardives et à rallonge, qui s'ajoutent à la journée de milieu ouvert effectuée et qui dépassent la réglementation même du droit du travail, délai de route exponentiel surtout dans les milieux ruraux etc....

Dans tout cela, la CGT PJJ Centre Est sera attentive au développement de tous ces points durant cette mandature ainsi qu'au respect global du droit des agents et des usagers.

